



Chers Présidents,
Chers Secrétaires,
Chers Pilotes,

Chers amis,

J'ai l'honneur, en tant que Président de la Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile, de vous présenter le rapport moral de notre Fédération, pour la saison 2015-2016.

Ce rapport fut présenté lors de notre Symposium 2016.

Durant l'année écoulée, nous avons été concentrés sur 5 principaux dossiers.

Ces dossiers importants sont :

- la défense de nos intérêts en ce qui concerne la notion de « travail aérien ».
- le fonctionnement de notre « Approved training organisation » (connue plus simplement sous le nom d'ATO 326)
- la conversion de la qualification de nos contrôleurs techniques en licence Part 66 Light
- la défense continue de l'espace aérien qui nous est alloué pour nos activités vélivoles.
- l'organisation de la compétition de l'Open Benelux Gliding Championship 2015 à St Hubert.

TRAVAIL AÉRIEN :

Le vieux débat récurrent au sujet du travail aérien a, à nouveau, refait surface en 2015.

L'interprétation juridique des textes légaux, qui est faite par la gouvernance actuelle de la DGTA, tend à considérer une partie des activités vélivoles comme étant des activités à caractère commercial, de par le simple fait qu'une contribution financière serait demandée...

Or, vu la raison d'être de nos associations, orientée sur la pratique sportive et la stimulation aux carrières aéronautiques, il n'en n'est rien !

Les implications de la rentrée dans le système de travail aérien sont nombreuses, contraignantes et coûteuses. L'Aéroclub de Belgique s'est donc saisi de l'affaire et traite désormais ce dossier épineux directement avec la DGTA pour refixer le cadre d'application des fameux textes de loi.

L'EASA se penche également sur cette problématique et commence à saisir la spécificité de nos activités qui sont exécutées par des bénévoles passionnés au sein de nos a.s.b.l. de clubs.

Il est vraiment très important de comprendre, et de faire comprendre, que les vols qui sont exécutés au profit de personnes extérieures ont pour seul but de recruter des candidats pilotes, directement ou indirectement !

Il s'agit donc de « vols d'initiation » (le terme est important !), effectués en vue de la promotion de notre activité. Ces vols ne doivent pas constituer l'essentiel de notre raison d'être et doivent rester marginaux par rapport au total des activités saisonnières de nos clubs.

L'acceptation à donner au terme « marginal » et les conditions à respecter pour ne pas tomber sous le coup de la loi sur le travail aérien restent à déterminer et seront, à n'en pas douter, les enjeux de nombreuses discussions dans les mois qui viennent.

Terminons ce point en précisant que, selon nos informations, il n'est pas impossible que la DGTA fasse le tour des Clubs ou des plate-formes cette saison, au titre de collecte d'informations, afin de mesurer la juste dimension de cette problématique...

ATO :

En ce qui concerne notre Approved Training Organisation, il faut savoir que le 08 avril 2015, l'ATO FCFVV, dénommée officiellement « ATO 326 », a pu commencer officiellement ses activités selon les règles imposées par l'EASA qui sont désormais en vigueur pour la formation des pilotes de planeur et de moto-planeur.

Cette étape a pu être franchie grâce au labeur acharné d'un groupe de travail dirigé par Bruno Maes, Accountable Manager de notre ATO.

L'ATO 326 a reçu l'autorisation de délivrer les formations suivantes :

- Formation à la licence SPL et LAPL(S)
- Formation à la qualification Remorquage
- Formation à la qualification Treuil
- Formation à la qualification Self-launch
- Formation à la qualification TMG, qui est désormais accessible aux détenteurs d'une licence SPL ou LAPL(S)

Les formations sont assurées sur les 4 antennes de l'ATO : à Theux, Temploux, Maubray et Saint-Hubert.

Au gré des mois et des formations dispensées, les procédures ont été affinées avec la DGTA, parfois au prix de nombreuses et difficiles discussions et mises au point...

On peut globalement dire que les procédures sont désormais à peu près maîtrisées.

Chaque formation a donné lieu, soit à la délivrance par la DGTA de licence SPL ou LAPL(S), soit à la délivrance des qualifications que j'ai citées.

En 2016, le défi sera de faire valider les formations Pilote Remorqueur, Flight Instructor et Flight Examiner.

Les travaux de préparation d'une version amendée de nos manuels de référence sont en cours et devraient aboutir dans le courant du premier semestre.

Ainsi, l'ATO de notre fédération aura la capacité d'assumer l'ensemble des formations dont la communauté vélivole a besoin pour former ses pilotes.

Tout ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans une implication énorme de Bruno Maes, Guy Gildemyn, Georges Dethioux, Michel Pihard et les autres membres du groupe ATO que nous remercions vivement !

PART 66 LIGHT :

Abordons à présent la situation de nos contrôleurs techniques.

Les contrôleurs techniques, qui se dénomment Certifying Staff depuis 2009, exercent actuellement leurs prérogatives sous la supervision globale de l'Aéroclub de Belgique.

Leur habilitation de compétence a une durée de validité de 3 ans. Elle est renouvelable moyennant la délivrance de la preuve d'une expérience suffisante en matière de contrôles techniques.

Depuis 2009, les directives EASA sont d'application. Cela implique que tous les planeurs doivent être entretenus conformément au cahier des charges imposé par l'administration (DGTA), soit par la voie d'un CAMO, soit par la voie des Certifying Staff et d'une intervention d'un expert technique de la DGTA.

À partir de 2018, tous les Certifying Staff devront convertir leur habilitation actuelle en licence Part 66 Light.

Il s'agit d'une licence délivrée par la DGTA, en application des réglementations imposées par l'EASA.

Cette licence couvrira leur qualification dans certains domaines de compétence (les domaines « bois et toile », fibre, instruments et équipements électriques, cellules en métal et motorisation).

La période de transition a commencé.

Les Certifying Staff sont tenus de reprendre leurs prestations dans un Logbook spécifique, qui servira de base pour l'obtention de leur licence Part 66 Light.

En 2016 et 2017, un plan sera mis en œuvre afin d'aider chaque contrôleur à se préparer, notamment en lui offrant des sessions de formation complémentaires.

Le passage d'un maximum de Contrôleurs techniques vers la licence Part 66 Light est vital pour nos Clubs, faute de quoi, les contrôles techniques ne pourront plus se faire aussi aisément et aux mêmes coûts qu'actuellement.

ESPACE AÉRIEN :

La défense de l'Espace aérien reste une préoccupation majeure de notre Fédération car nous voulons défendre l'idée que le ciel n'appartient pas qu'aux utilisateurs des compagnies aériennes commerciales et aux militaires et qu'il doit être partagé avec les pilotes de l'aviation de loisir que nous sommes.

Le responsable de l'espace aérien au sein de la FCFVV est Laurent Marenne. Il supervise les différents dossiers d'espace aérien avec l'aide de Philippe Kamp, qui est le représentant francophone de l'ACRB au sein du Belanc (l'organe de coordination en matière d'airspace).

L'espace aérien est un domaine très complexe nous forçant à travailler avec patience et ténacité lors de toutes les négociations.

Une belle réussite cette année, fut certainement l'élargissement de la LFAgolf 3 qui est activable par les pilotes de Verviers. Ces pilotes peuvent désormais contourner l'aérodrome de Spa par l'EST en profitant ainsi des conditions aérologiques plus favorables sur le relief des Fagnes.

Nous avons aussi amélioré la coordination avec les Cadets de l'Air et les militaires de Semerzake pour l'activation des Milfag qui sont activables en semaine au profit des pilotes de St Hubert.

L'activation des LFAgolf lors des WE et des jours fériés se passe aussi très bien grâce au travail bénévole d'une petite équipe de 4 francophones et de 3 néerlandophones. Nous avons même pu activer ces LFAgolf en dehors de la saison véli-vole au profit des vols d'onde organisés cet hiver à Verviers par Baudouin Litt. Des discussions sont en cours au sein d'une LFAgolf task force pour évaluer et améliorer les LFAgolf.

Pour l'espace aérien de Temploux, les contrôleurs de Charleroi n'appliquant plus la « letter of agreement » depuis trop longtemps, les clubs de Namur ont été contraints d'entamer une action en justice pour faire reconnaître le préjudice subi. La situation était belle et bien bloquée ; mais récemment, une solution a semblé se dessiner... Les propositions qui ont été faites doivent encore être discutées. Je pense qu'une porte est ouverte pour trouver un accord entre BC et les clubs utilisateurs de Namur. Mais restons prudents ; ce dossier est délicat ! Les semaines et les mois qui viennent seront déterminants...

Nous nous engageons à continuellement rappeler et insister auprès de nos pilotes sur la nécessité absolue de respecter les règles en matière d'espace aérien ! Les négociations étant tellement longues et difficiles, nous devons absolument pouvoir continuer à montrer à nos interlocuteurs civils et militaires que les pilotes de planeurs sont des utilisateurs responsables et disciplinés. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garder la confiance qui nous est actuellement accordée par Belgocontrol et Comopsair.

Merci à tous les responsables de clubs de relayer ce message à vos membres lors des briefings!!

OBGC 2015:

2015 aura vu l'organisation, pour la première fois, d'un Championnat du Benelux, qui servait en même temps de Championnat national pour ces 3 nations.

La compétition s'est déroulée à Saint-Hubert en mai 2015 et a été couronnée de succès par la présence d'une cinquantaine de pilotes compétiteurs et par la réalisation de 7 épreuves valides.

Obtenir un accord sur les local rules, surtout lorsqu'il s'agit de concilier les points de vue de fédérations nationales différentes, a été un exercice difficile. Dans cette matière, la présence de Baudouin Litt dans l'équipe d'organisation fut certainement un atout indéniable. Merci Baudouin.

Cette année 2016, c'est au tour des Hollandais de mettre sur pied les Championnats Benelux, pour une édition à Terlet prévue du 17 au 27 mai. L'organisation bat son plein.

Pour info, il a d'ores et déjà été proposé à la FBVV d'organiser à nouveau des Championnats à Saint-Hubert en 2017. Les dates seront fixées prochainement.

Pour conclure je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui sont dévouées à la pérennité de notre sport, au sein de la FCFVV, et plus particulièrement :

- Michel Pihard, CNVV, vice-président, responsable concernant la conversion des CS en Part 66L, ATO, représentant auprès du National
- Laurent Marenne, ACUL, secrétaire général, responsable espace aérien
- Bruno Pieraerts, BGVC, administrateur, responsable ADEPS et compétition
- José Jaime, RVA, administrateur
- Sarah Nizet, RVA, administrateur
- Alain Deffrennes, ACUL, administrateur, Responsable concernant le travail aérien, représentant auprès du National
- Nathalie Van Bever, secrétaire
- Claude Renard, consultant
- Francis Baas, RTAC, trésorier
- Jacques Servais, RVA, consultant
- Olivier De Harenne, ACUL, webmaster
- Bruno Maes, RVA, ATO
- Guy Gildemyn, RTAC, ATO

- Georges Dethioux, RVA, ATO
- Pierre-Jean Tasquin, ACUL, représentant auprès du National
- L'ensemble des instructeurs et examinateurs
- L'ensemble des contrôleurs techniques
- L'ensemble des bénévoles travaillant au fonctionnement des clubs affiliés à la FCFVV

Je tiens également à remercier l'ADEPS pour son suivi et les moyens mis à notre disposition.

Nous voici, à présent, à l'aube de notre saison véli vole 2016-2017.

Je vous souhaite de très bons vols et beaucoup d'épanouissement dans l'accomplissement de notre sport.



Philippe Honoré
Président